

Nantes, le 6 décembre 2021

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES JEUDI 9 ET VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021 **Piscine olympique, vélodrome, nouveau CREPS : la Métropole soutient le haut niveau et les pratiques sportives dans leur diversité**

Dotée de la compétence Sport de haut niveau depuis 2015, Nantes Métropole soutient le haut-niveau, avec notamment la création ou la rénovation d'équipements sportifs de qualité, nécessaires à son développement et à l'amélioration de ses performances (stadium Pierre-Quinon, Salle sportive métropolitaine, Palais des sports de Beaulieu...). Il s'agit aussi et surtout de faire vivre au plus grand nombre les grands événements sportifs nationaux et internationaux et de permettre un accès égal à la pratique de tous les sports.

Dans cette logique, sont soumis au vote des élus métropolitains : la déclaration d'intérêt métropolitain pour le projet de piscine métropolitaine à Rezé, la contribution de la métropole au projet de nouveau CREPS et la rénovation du vélodrome de Couëron.

Création d'une piscine olympique métropolitaine à Rezé

> Accueillir les sportifs de haut niveau, les scolaires, les clubs de natation et le grand public

A ce jour, il n'existe pas sur le territoire métropolitain ni sur la Région d'équipement permettant de répondre de manière totalement satisfaisante aux besoins d'entraînement et de préparation des nageurs inscrits sur les listes ministérielles du haut niveau.

Par ailleurs, les piscines enregistrent une fréquentation accrue et une réelle attente du côté des associations, du grand public comme des scolaires, en particulier ceux du 1^{er} degré dans le cadre de l'apprentissage du « savoir nager ».

Pour répondre à ces besoins et améliorer ainsi l'offre aquatique, la métropole prévoit, conformément à ses engagements :

- **le soutien financier aux projets intercommunaux de piscines**, via le fonds piscines, en premier lieu la piscine du Sud Ouest, permettant une meilleure offre et répondant à l'objectif de l'apprentissage de la natation ;
- **la création d'un équipement métropolitain**, sur le début du prochain mandat, répondant prioritairement aux besoins du haut niveau (entraînements et compétitions), tout en permettant d'accueillir les autres publics (scolaires, clubs, grand public) et activités (apprentissage, détente et loisirs).

Ainsi, la piscine olympique métropolitaine prévoit :

- 2 bassins, l'un de 50 mètres, l'autre de 25 mètres, tous les deux avec 10 couloirs ;
- une amplitude horaire d'ouverture permettant de recevoir tous les publics dans les meilleures conditions ;
- une attention particulière aux enjeux environnementaux : des matériaux vertueux et des modes constructifs bas carbone, le recours aux énergies renouvelables et aux solutions rendant les toitures 100 % utiles, l'intégration de dispositifs visant les économies d'énergie et d'eau...

Participant au maillage du territoire métropolitain, la piscine prendra place au sein de la future ZAC Pirmil Les Isles, projet urbain contribuant sur la période 2022-2037 aux objectifs de développement de Rezé et de centralité métropolitaine. Le soin apporté à son environnement paysager et à son architecture permettra une intégration harmonieuse à l'ensemble du projet.

Proche du pont des 3 Continents, précisément à l'angle du boulevard Victor Schoelcher et de la route de Pornic, elle sera en étroite proximité de la future ligne de tram 7, desservant également le futur CHU.

L'équipement fera l'objet d'une concertation avec les structures de haut niveau de la natation, en lien avec la Ville de Rezé, commune d'implantation.

Vélodrome de Couëron : travaux d'amélioration

> Offrir de meilleures conditions de pratique aux clubs et accueillir de manière plus qualitative les compétitions

Construit en 1927 sur le modèle du Vel d'Hiv' de Paris et à l'initiative du maire de Couëron, le vélodrome est constitué d'une boucle de 250 m sur une largeur de 6 m avec des virages à 35° maximum. Ces caractéristiques sportives font que le vélodrome est habilité depuis 2004, par la Fédération Française de Cyclisme, comme centre d'entraînement et de perfectionnement pour le demi-fond. Plusieurs clubs de la métropole s'y entraînent, dont en particulier, le Véloce Sport Couëronnais, l'UCNA, l'US Saint Herblain et le MCLA, mais également des club et licenciés situés en dehors de la métropole. Le vélodrome accueille des compétitions dont le « trophée des sprinters » organisé tous les ans, épreuve réunissant des coureurs de valeur internationale.

Depuis qu'elle est compétente pour le haut niveau, la métropole assure l'entretien du vélodrome de Couëron, reconnu d'intérêt métropolitain et qui participe à son rayonnement.

Afin de s'adapter aux besoins de la pratique (absence de vestiaires et de locaux de stockage, vieillissement de la piste), la métropole, avec la ville de Couëron et les utilisateurs métropolitains du site, prévoient :

- une importante réfection de la piste en 2 phases, avec une première phase de sécurisation en 2021 puis une reprise globale à l'été 2022, pour un coût estimé à 250 000 € ;
- la pose de modulaires permettant l'ajout de vestiaires, sanitaires, salle de convivialité et locaux de stockage, programmée sur 6 mois, mi-2022, ainsi qu'un diagnostic des installations existantes (sécurité, accessibilité, structure, amiante, électricité...), pour un coût estimé à 1M€.

Financement du nouveau CREPS (Centre de ressources, d'expertises et de performance sportive) à La Chapelle-sur-Erdre

> Accompagner les sportifs de haut niveau, proposer des formations à l'animation sportive et socioculturelle

Jusqu'alors hébergé sur le site de Broussais, dans les locaux situés 5 rue Gabriel Trarieux à Nantes, le CREPS des Pays de la Loire prendra place, à compter de ce mois-ci, sur le site de la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre. Ce projet est porté par la Région, maître d'ouvrage en application de la loi NOTRe qui a transféré aux régions la gestion des CREPS.

Ses missions :

- accompagner les sportifs de haut niveau dans leur projet sportif et scolaire ou professionnel
- organiser des formations à l'animation sportive et socioculturelle
- être centre de ressources pour les acteurs sportifs du territoire, notamment sur le champ de l'innovation sociale par le sport

C'est au regard de ces missions et dans l'objectif de renforcer la performance des acteurs sportifs (clubs professionnels ou amateurs de haut niveau, sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau) mais aussi pour le suivi médical et l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, que la métropole a souhaité contribuer à ce projet.

Ainsi, elle s'associe au projet avec :

- la cession gratuite du terrain qui accueille désormais le nouveau CREPS
- une contribution financière au projet, par convention avec la Région, d'un montant de 5,76 M€ (dans le cadre du Plan Etat Région 2015-2020) sur un montant prévisionnel du projet de 38,9 M€.